

# DEMANDE DE SUBVENTION

**PJ** : dossier de demande de subvention annuelle

**Objet** : informations sur le dossier de demande 2025

Ce dossier doit être déposé en mairie, dûment rempli

POUR LE 20 JANVIER 2025 AU PLUS TARD

Après instruction de votre dossier et validation au Conseil Municipal, une réponse écrite vous sera transmise pour vous informer du montant de la subvention accordée.

L'ensemble des tableaux financiers doit être renseigné. En cas de manquement, la demande de subvention ne pourra être examinée.

Vous devez également fournir :

- une copie du récépissé de déclaration préfectorale** portant mention du plus récent bureau de votre association, avec les coordonnées téléphoniques ou informatiques des membres de ce bureau.
- les statuts de l'association** en cas de première demande ou de modification.
- une attestation d'assurance de responsabilité civile** pour l'année 2024-2025 exigible pour toute réservation de salle (utilisation régulière ou exceptionnelle).
- un relevé d'identité bancaire.**
- le numéro SIRET de l'association** (14 chiffres).
- la charte de la laïcité et des valeurs républicaines signée.**